

«Droit pénal» (32 ECTS)

Description

Le profil fournit un approfondissement de connaissances pénales et criminologiques spécifiques et variées. Le cours "Procédure pénale I" combiné, à choix, avec "Procédure pénale II (entraide internationale en matière pénale)" ou "Droit des sanctions pénales", remplit également les conditions afin d'obtenir le profil "Etudes générales approfondies". Le profil "Droit pénal" est particulièrement indiqué pour les étudiants désireux de travailler plus tard dans le domaine de la justice pénale, comme avocats de la défense, officiers de police judiciaire, juges d'instruction ou procureurs, juges de tribunal pénal pour adultes ou pour mineurs, juges d'application des peines, directeurs d'établissements d'exécution des sanctions, etc.

Conditions

Celui ou celle qui veut obtenir le profil «Droit pénal» devra obtenir au moins 32 points ECTS parmi les prestations (cours intensifs bloc et semestriels, travail de Master, travail de recherche) comptant pour ce profil.